

Sur proposition de la commission Formation, emploi et éducation

Rapporteur : Jean-Marc CLERY

Contribution du CESER de Bretagne à l'élaboration de l'avis du CESE « Réussite à l'école, réussite de l'école »

1. Rappel liminaire : les compétences de la Région et les travaux du CESER de Bretagne en lien avec les inégalités scolaires

Dans le champ de l'éducation ou en lien avec l'éducation, la Région Bretagne comme toutes les autres Régions est compétente en matière :

- de construction, d'équipement et de réparation des lycées,
- de recrutement et de gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service exerçant leurs missions dans les lycées,
- de fonctionnement des lycées (cantines scolaires, internats, ...),
- d'aides aux lycéens et lycéennes professionnels pour l'acquisition des premiers équipements et aux lycéens et lycéennes de la voie générale et technologique pour l'acquisition de ressources pédagogiques (ressources numériques),
- d'élaboration de la Carte des formations professionnelles initiales (hors apprentissage),
- d'organisation du Schéma régional des formations du secteur sanitaire et social et de financement des Instituts de formation du secteur,
- d'information sur les métiers et sur les formations, à destination des jeunes et des familles, dans le cadre de l'organisation du service public régional de l'orientation,
- de soutien à l'enseignement des langues régionales,
- de transport scolaire,
- de mise en œuvre et coordination des actions de prise en charge des jeunes en situation de décrochage scolaire, et notamment de coordination des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs.

Par ailleurs, la Région Bretagne intervient dans les lycées à travers deux dispositifs qui sont, d'une part, « Qualycée » à destination des lycées à section professionnelle et technologique (publics, privés sous contrat, agricoles, maritimes) et, d'autre part, « Karta Bretagne » à destination de tous les lycées (Education Nationale - public et privé sous contrat, lycées agricoles - publics, privés sous contrat, Maisons familiales rurales - MFR, lycées maritimes). Il s'agit d'un accompagnement des établissements d'enseignement pour la mise en œuvre de leurs projets éducatifs. « Karta Bretagne » est une aide accordée à des projets éducatifs initiés par les équipes éducatives et validés par le chef d'établissement au sein des lycées. Cette action vise à faciliter le développement de projets éducatifs favorisant la citoyenneté et l'éco-citoyenneté des lycéennes et lycéens bretons à travers des thématiques prioritaires : santé et qualité de vie / développement durable / ouverture des jeunes au monde, éducation artistique, sensibilisation à l'art, à la culture, aux sciences et techniques / égalité filles-garçons et lutte contre toutes les discriminations. Les actions éligibles au dispositif « Karta Bretagne » sont l'organisation de manifestations (expositions, colloques, spectacles), la création ou la réalisation de documents autour des projets (ouvrages, expositions, spectacles, livres, CD), les déplacements lorsqu'ils sont une condition de réalisation et de réussite du projet, les interventions extérieures indispensables à la réalisation du projet et appréciées selon leurs qualités et leurs montants.

La Région Bretagne intervient également dans le domaine de la mobilité européenne et internationale des jeunes apprenants.

Toutefois la Région ne dispose pas de compétences regardant directement les politiques scolaires y compris celles du second cycle du second degré, autrement dit les lycées. De ce point de vue, pour la Région, ce qui se passe dans le cadre scolaire, les parcours des élèves, leurs difficultés et réussites comme les déterminants de celles-ci constituent pour l'essentiel une sorte de « boîte noire ».

C'est sans doute la raison pour laquelle notre CESER éprouve souvent une certaine réticence à aborder de front les questions scolaires qui s'avèrent non seulement complexes mais aussi souvent susceptibles de soulever d'âpres débats.

Toutefois, il est régulièrement amené à produire des analyses et des recommandations en lien avec la question de la réussite scolaire et des inégalités socio-scolaires dans le cadre des avis qu'il rend. Nous pouvons citer à ce titre notamment ses avis ou contributions sur :

- la révision annuelle de la Carte des formations professionnelles initiales (hors apprentissage),
- les programmes budgétaires relatifs à l'orientation et l'information des publics scolaires, et à l'accompagnement des jeunes sorti-e-s de formation initiale sans diplôme (« décrochage scolaire »),
- les programmes budgétaires relatifs à l'accompagnement des projets éducatifs des lycées et des initiatives des jeunes (programme 101), à l'évolution du bâti (conditions d'hébergement, etc.), au fonctionnement (tarification des cantines scolaires), à l'équipement des lycées ;
- la constitution d'un service public régional de l'orientation (Service public régional de l'orientation - SPRO, puis Service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle - SPRO EP, et enfin IDEO),
- l'élaboration ou l'évaluation du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

Enfin, trois études au moins ont permis au CESER d'approcher plus directement le système scolaire :

- 2013 : une étude sur les jeunes sortants précoces du système scolaire : [Quelles solutions en Bretagne pour les jeunes sortis de formation initiale sans diplôme ?](#) - rapporteurs : Denis CHEVALLIER et Yves LE GOURRIEREC ;
- 2018 : une étude sur l'illettrisme qui abordait notamment la question de l'illettrisme dans les Centres de formation des apprentis : [L'illettrisme en entreprise : l'affaire de tous](#) - rapporteur-e-s : Anne LE MENN et Gilles MATHEL ;
- 2021 : une étude sur les jeunes de la voie professionnelle des lycées : [En bac pro, et après ? Mieux accompagner les parcours des jeunes des lycées professionnels en Bretagne](#) - rapporteur-e-s : Lydie PORÉE et Jean-Marc CLÉRY.

La présente contribution du CESER de Bretagne s'appuie pour l'essentiel sur ces travaux, et en particulier sur l'étude concernant les jeunes de la « voie pro » qui est l'étude la plus récente. Elle intègre des données concernant les réseaux publics et privés sous contrat de l'Éducation nationale, et, dans la mesure du possible des données sur l'enseignement agricole (public et privé hors MFR) et de l'enseignement maritime.

Le plan de la présente contribution s'organise comme suit :

- 1) Un état des lieux de la région académique Bretagne portant d'une part sur les données en matière de niveaux de vie et de disparités de revenus et d'autre part sur les performances scolaires
 - 1-1) Les inégalités sociales en Bretagne
 - 1-2) Les performances du système éducatif en Bretagne
- 2) Une présentation des caractéristiques de l'orientation scolaire en Bretagne : l'orientation post-troisième
- 3) Un état des lieux de la structuration du système scolaire breton : établissements publics et privés sous contrat (pour l'essentiel dans l'Éducation nationale avec quelques données concernant l'enseignement agricole public et privé), maillage territorial, disparités de taille des établissements et des distances domicile / établissement
 - 3-1) Les parts respectives de l'enseignement public et de l'enseignement privé confessionnel dans la région académique Bretagne
 - 3-2) Les disparités de taille entre les établissements bretons
 - 3-3) Les disparités dans le maillage territorial et les distances parcourues par les élèves
- 4) Une analyse du poids des déterminants sociaux dans l'orientation vers la voie professionnelle sur la base des récentes données IPS dans l'académie de Rennes (niveaux collèges et lycées)
 - 4-1) Origines sociales et parcours scolaires : données générales et outils d'analyse pour les réseaux public et privé sous contrat dans l'Education nationale
 - 4-2) Les disparités au niveau collège
 - 4-3) Les disparités au niveau du lycée dans l'Education nationale
- 5) De l'orientation à l'affectation : des disparités dans l'accès aux formations
 - 5-1) Les constats de l'étude du CESER concernant l'orientation dans la voie professionnelle
 - 5-2) Les tensions sur l'affectation dans les formations professionnelles d'Ille-et-Vilaine et du bassin de Rennes
 - 5-2) Des réponses au niveau de la Carte régionale des formations professionnelles initiales
- 6) Un focus sur les déterminants de genre dans l'orientation vers la voie professionnelle
- 7) Se projeter vers le post-bac : une continuité encore en question
- 8) Un focus sur le décrochage et l'action des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs en Bretagne

L'état des lieux qui suit porte sur la région académique Bretagne. Celle-ci constitue l'échelon de mise en cohérence des politiques éducatives régionales en particulier pour les questions requérant une coordination le Rectorat d'académie et la Région ou le Préfet de région (formation professionnelle, apprentissage et orientation tout au long de la vie, schéma prévisionnel des formations des établissements publics d'enseignement du second degré, enseignement supérieur et recherche, lutte contre le décrochage scolaire). Certaines régions académiques comprennent deux ou plusieurs académies, la région académique Bretagne comprend uniquement l'académie de Rennes.

2. Données sociales et performances du système éducatif dans la région académique de Bretagne

2.1. Les inégalités sociales en Bretagne

La forte corrélation entre, d'une part, les différences de niveaux et de parcours scolaires des enfants et, d'autre part, les différences de niveau social et de revenu de leurs familles est aujourd'hui bien documentée. Nombreuses en effet sont les études, nationales comme internationales, à montrer que, dans notre système scolaire, les enfants d'origine sociale défavorisée obtiennent en moyenne de moins bons résultats que les enfants de cadres et que ces différences qui apparaissent dès l'entrée à l'école se creusent au fil de la scolarité déterminant fortement l'orientation de fin de troisième.

Ainsi l'Observatoire des inégalités conclut-il sa publication de février 2023 en disant que si « l'école actuelle n'augmente pas les inégalités - sans elle, les écarts seraient colossaux - en revanche elle est très loin de faire les efforts qu'il faudrait pour faire davantage progresser les enfants des milieux les moins favorisés dès le plus jeune âge »¹. Le collège constitue pour l'Observatoire des inégalités un véritable « point de bascule ».

Dès lors il n'apparaît pas dénué de sens d'établir une certaine relation entre les bonnes, voire très bonnes performances du système scolaire breton d'une part et le niveau relativement modéré des inégalités sociales en Bretagne d'autre part.

La Bretagne et ses départements ont un niveau de vie médian assez élevé (21 060 €), parmi les plus élevés de France, classant la région au 3^{ème} rang des régions françaises les plus « riches » derrière l'Île-de-France (23 230 €) et l'Auvergne-Rhône-Alpes (21 840 €), et devant le Grand Est (21 030 €) et les Pays de la Loire (20 980 €)².

Les quatre départements bretons présentent des niveaux de vie médians assez proches, les plaçant entre la 21^{ème} et la 45^{ème} place des départements français. Des disparités existent néanmoins entre les zones littorales et les EPCI des métropoles et communes denses où le niveau de vie médian est plus élevé que la moyenne et les communautés de communes plus rurales du Centre Bretagne (Kreizh-Breizh, Roi Morvan, Monts d'Arrée) où il est inférieur.

De même, selon les données statistiques de l'INSEE de 2017³, il y a moins de disparités de revenus en Bretagne et le taux de pauvreté y est plus faible, par rapport à l'ensemble de la France métropolitaine. Ainsi la Bretagne a un « taux de pauvreté »⁴ de 10,9 %, alors que celui de la France métropolitaine s'élève à 14,5 %. Les disparités de revenus sont également plus faibles avec un niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés qui est 2,8 fois plus élevé que le niveau de vie des 10 % plus modestes. Ce rapport, dit « interdécile » s'élève à 3,4 pour la France métropolitaine⁵. Les quatre départements bretons sont parmi les seize départements français ayant les taux de pauvreté les plus bas. En Bretagne, par rapport aux autres régions hors Île-de-France, les situations de pauvreté sont moins fréquentes, quelles que soient la tranche d'âge du référent fiscal, le nombre de personnes vivant au sein des ménages, le type de ménage ou le statut d'occupation du logement.

¹ Observatoire des inégalités, [Les inégalités sociales, de l'école primaire à la fin du collège](#), 1^{er} septembre 2023

² Les données qui suivent sont extraites du Rapport *Evaluation du contrat breton pour la formation, l'orientation et l'évolution professionnelles (CPRDFOP). Décrochage scolaire. Rapport final*, Novembre 2021, page 16. Ce sont des données de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4765728>.

³ INSEE, Dares, [Disparités territoriales de salaires et de revenus d'activité](#)

⁴ Taux de pauvreté : le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros).

⁵ Le rapport interdécile des revenus est utilisé pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres. Il s'agit du rapport entre le 9^e décile (niveau de vie qui sépare les 90 % qui perçoivent le moins des 10 % qui perçoivent le plus) et le 1^{er} décile (niveau de vie qui sépare les 10 % les plus pauvres des 90 % restants). Le rapport interdécile mesure combien de « fois », au minimum, les plus riches touchent l'équivalent de ce dont disposent au maximum les plus pauvres.

Néanmoins, la population en situation de pauvreté reste relativement importante dans les grandes agglomérations, là où se situe la majorité des quartiers prioritaires de la politique de la ville, mais plus encore dans les intercommunalités les moins peuplées et dont la population est plus âgée. Dans les grandes agglomérations, ce sont les jeunes qui sont les plus touchés par la pauvreté (dans les agglomérations de Rennes et de Brest, le taux de pauvreté s'élève à plus de 25 % parmi les ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans).

On constate que ce sont dans les zones urbaines que les jeunes en situation de décrochage sont les plus nombreux (en lien avec la densité de la population de ces territoires). Néanmoins, les situations de cumul de difficultés (mobilité, précarité économique, santé physique et psychique) restent communes en zone urbaine ou rurale, mais posent des problèmes de prise en charge plus importants dans les espaces ruraux où le maillage des acteurs de l'accompagnement est moins dense.

2.2. Les performances du système éducatif en Bretagne

En matière d'éducation, la Bretagne affiche de meilleures statistiques que le niveau national⁶ et l'excellence scolaire des élèves bretons est une réalité (« *académie de toutes les réussites* » selon l'expression d'un ancien recteur).

La Bretagne se positionne systématiquement parmi les trois premières académies, pour la réussite aux examens du baccalauréat général, du baccalauréat professionnel et du CAP. La session 2023 n'a pas fait exception. Les taux de réussite au baccalauréat de l'académie de Rennes à la session de juin 2023 sont les plus élevés dans les trois voies 98,2 % dans la voie générale, 94,7 % dans la voie technologie et 88,4 % dans la voie professionnelle, alors que la moyenne France métropolitaine et DROM s'élève respectivement à 95,7 %, 89,8 % et 82,7 %⁷.

Par ailleurs, la proportion des jeunes en difficulté de lecture est inférieure de 2 points (9,8 % de Bretagne) par rapport au niveau national, selon les JDC 2019⁸.

De même, la proportion des 15-24 ans ni en emploi, ni en études, ni en formation (« NEET ») est moins élevée en Bretagne (13,8 % contre 16,8 % sur le territoire national), selon l'INSEE (RP, 2017).

Le contexte régional apparaît donc globalement favorable à la réussite scolaire. Cependant des disparités existent selon les territoires.

Les quatre départements affichent tous des taux de réussite au-dessus des moyennes nationales, avec des écarts importants pour la voie professionnelle, que ce soit le bac professionnel ou le CAP. Les profils des départements bretons restent stables⁹.

Le point fort des Côtes-d'Armor réside dans les taux de réussite aux examens de la voie professionnelle. Par voie de conséquence, le taux d'emploi des 15-24 ans est le plus élevé des quatre départements bretons. Les deux points faibles concernent la part des jeunes en difficulté de lecture, au-dessus du résultat national (12 % dans les Côtes d'Armor contre 11,8 % en moyenne nationale), et la proportion de diplômés du supérieur qui est la plus faible de Bretagne. Toutefois, cela lui permet de rester en-deçà des 10,2 % (moyenne nationale) de jeunes de 20 à 24 ans non diplômés.

Le Morbihan a un profil proche de celui du département costarmoricaïn avec toutefois une moindre proportion de jeunes en difficulté de lecture et une meilleure réussite au bac quelle que soit la filière.

⁶ *Evaluation du contrat breton pour la formation, l'orientation et l'évolution professionnelles (CPRDFOP). Décrochage scolaire. Rapport final*, Novembre 2021, page 17.

⁷ Source : DEPP, Système d'information Cyclades, ministère chargé de l'agriculture. [Note d'Information n°23.33. DEPP](#)

⁸ Source : GREF Bretagne, *Les jeunes en situation de décrochage scolaire en Bretagne. Synthèse régionale annuelle 2019-2020*

⁹ *Ibid.*

Le Finistère enregistre la plus forte réussite au bac général, mais la part de diplômés du supérieur y reste légèrement en dessous du taux national. Le taux d'emploi des 15-24 ans dans ce département est aussi le plus faible de Bretagne.

L'Ille-et-Vilaine cumule les bons résultats scolaires, tant en ce qui concerne les jeunes sans difficulté, qu'en ce qui concerne les diplômés du supérieur, et *in extenso* la part des 20-24 ans sans diplôme. Sa situation économique favorable insère positivement les jeunes, la part des NEET étant la plus faible de Bretagne.

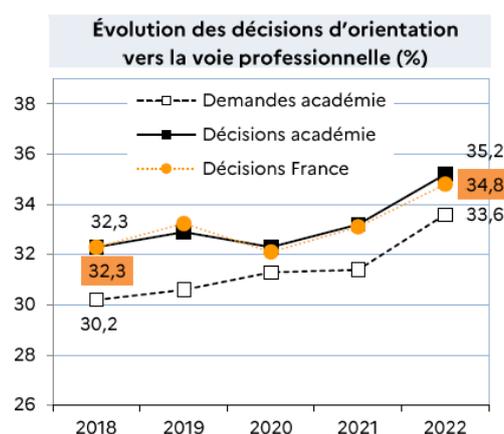
3. Caractéristiques de l'orientation scolaire en Bretagne : l'orientation post-troisième

Dans l'académie de Rennes, l'indicateur « espérance d'obtenir le baccalauréat sous statut scolaire pour un élève de Sixième » est plus élevé qu'en moyenne nationale. Il s'agit de la probabilité qu'aurait un-e élève de Sixième, une année donnée, de réussir l'examen du baccalauréat si l'élève rencontrait tout au long de son parcours les conditions scolaires que connaissent les autres jeunes cette année-là. En 2021, cette probabilité toutes voies de formation confondues hors apprentissage s'élève à 77,8 % à l'échelle de l'académie de Rennes ce qui fait d'elle l'une des académies où cette probabilité est la plus élevée (derrière les académies de Versailles, Paris, Créteil, Guadeloupe, Toulouse).

Si on ne regarde que la voie professionnelle sous statut scolaire, cette probabilité s'élève à 18,5 % dans l'académie de Rennes, ce qui là encore représente l'une des probabilités les plus élevées (derrière 5 autres académies : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Nancy-Metz, La Réunion)¹⁰.

En Bretagne, en 2020, 31,3 % des élèves issu-e-s d'une troisième générale dans un collège public de l'académie ont demandé une orientation dans la voie professionnelle c'est-à-dire en seconde professionnelle ou en première année du CAP, et la part des élèves orientés vers la voie professionnelle s'élevait à 32,3 %. Ce pourcentage situe la région dans la moyenne nationale (32,1 %). Il existe cependant une différence avec la moyenne nationale si l'on ne retient que le bac professionnel (sans le CAP) : dans l'académie de Rennes, en effet, 24,5 % des élèves ont demandé cette orientation et le taux de décision s'élève à 25,4 % contre 24,3 % en moyenne nationale. On notera, par ailleurs, un taux nettement plus élevé pour les garçons (29,7 %) que pour les filles (21,1 %).

En 2022, les décisions d'orientation vers la voie professionnelle ont augmenté par rapport à l'année précédente (+2 points) comme au niveau national, avec un écart aux demandes des familles de 1,6 point¹¹.



Source : Conseil académique de l'Education nationale, 24 novembre 2022

¹⁰ DEPP, *Repères et références statistiques 2023*, Chapitre 7

¹¹ Conseil académique de l'Education nationale, Jeudi 24 novembre 2022

En Bretagne comme au niveau national, il y a plus de décisions d'orientation en seconde professionnelle qu'il n'y a de demandes des jeunes et des familles, mais le niveau des demandes est plus élevé en Bretagne ce qui explique sans doute que l'écart entre les demandes et les décisions y soit moins important qu'au niveau national.

En revanche, le niveau des demandes d'orientation en seconde professionnelle de la part des élèves de troisième SEGPA est moins élevé en Bretagne qu'en moyenne nationale, et de très loin. En effet, alors qu'au niveau national, 16,7 % des élèves de troisième SEGPA font cette demande, ils ne sont que 6,2 % en Bretagne. L'écart est également très net s'agissant des décisions : ces dernières concernent 15,2 % des élèves de troisième SEGPA en moyenne nationale alors qu'elle n'en concerne que 5,3 % en Bretagne.

De fait, en Bretagne, les élèves de troisième SEGPA s'orientent très majoritairement vers le CAP et cela, dans des proportions clairement plus importantes qu'en moyenne nationale (93,7 % demandent cette orientation en Bretagne contre 82,4 % au niveau national, en 2020). Cet écart avec la moyenne nationale interroge. Et ceci d'autant plus que la part des élèves scolarisés en SEGPA est presque identique en Bretagne et en moyenne nationale (2,43 % vs 2,5 %).

S'agissant des élèves issus-es de troisième Prépa-métiers, les différences entre la Bretagne et la moyenne nationale sont moins importantes. On note néanmoins en Bretagne, les élèves de troisième Prépa-métiers s'orientent eux aussi plus souvent en CAP : ainsi, 37 % d'entre eux demandent à aller en CAP en Bretagne, contre 32,6 % en moyenne nationale. Les décisions d'orientation concernent 37,5 % des élèves de troisième prépa-métiers en Bretagne, contre 34 % au niveau national.

Ils sont moins nombreux en Bretagne à demander et à obtenir une orientation en seconde générale et technologique : en Bretagne, 1,2 % des élèves de troisième prépa-métiers demandent et 0,8 % obtiennent d'aller en seconde générale et technologique alors qu'au niveau national, 2,4 % demandent et 1,7 % obtiennent cette orientation.

Ils sont aussi moins nombreux à demander et à obtenir une orientation en seconde professionnelle : en Bretagne, 61,7 % demandent et obtiennent cette orientation alors qu'au niveau national, 65 % demandent et 64,3 % l'obtiennent.

Les disparités entre académies en matière d'orientation sont régulièrement mises en évidence et à chaque fois l'académie de Rennes apparaît comme une académie sélective.

Dans une étude publiée en 2016, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, service statistique du ministère de l'Éducation nationale (DEPP) a analysé les disparités d'orientation à la fin de la troisième ou de la seconde générale et technologique, en fonction de l'académie et du niveau scolaire des élèves. Cette étude met en évidence des disparités entre les académies, et tout particulièrement pour les élèves en difficulté scolaire. Une de ces disparités concerne le taux de poursuite d'études dans la voie générale et technologique des élèves présentant le plus de difficultés scolaires : ce taux varie sensiblement d'une académie à l'autre. Si, en moyenne nationale, 23 % des élèves les plus « faibles scolairement »¹² s'orientent en seconde générale et technologique à l'issue de la troisième, cette proportion tombe à 13 % dans les académies de Caen, Nantes et Rennes (à l'inverse, elle atteint 38 % en Corse, 34 % dans l'académie de Créteil, 31 % dans celle de Versailles et 30 % à Paris).

Les différences entre académies s'observent aussi à l'issue de la seconde générale et technologique. La probabilité de passage en première générale des élèves de seconde générale et technologique ayant obtenu une note inférieure à 9,5 aux épreuves du DNB varie du simple au double entre les académies d'Orléans-Tours et de Rennes (22 %) et celle de Corse (44 %).

¹² Un élève est considéré ici comme « faible scolairement » s'il a obtenu au plus 8 de moyenne aux épreuves écrites du diplôme national du brevet

Les disparités d'orientation existent également à l'échelle infra-académique de la Bretagne. Ainsi l'Ille-et-Vilaine se distingue par un taux d'orientation en voie professionnelle plus faible que dans le Finistère, les Côtes d'Armor ou le Morbihan. Mais c'est surtout à l'échelle des bassins d'éducation et de formation (BEF) de l'Education nationale que ces disparités apparaissent le plus nettement. Ainsi, pour l'enseignement public, dans le « BEF 22 Est » (de Quintin à Dinan et de Erquy à Loudéac), le taux de décision d'orientation vers la seconde professionnelle après la troisième générale est supérieur de 11,4 points à celui du « BEF 35 Rennes » (32,1 % contre 20,7 %). Mais l'écart est aussi de plus de 8 points entre ce dernier et le « BEF 56 Ouest » (secteur de Lorient-Quimperlé et de Scaër-Pontivy).

Une partie de l'explication des disparités académiques est à chercher dans l'offre de formation proposée dans l'environnement de l'élève. L'étude de la DEPP met ainsi en évidence les facteurs suivants :

- la présence d'un lycée général et technologique à proximité du collège favorise la poursuite d'études dans la voie générale et technologique pour les élèves les plus faibles scolairement ;
- ce sont les élèves les plus faibles scolairement qui ont dans la proximité de leur collège une offre de formation professionnelle agricole ou par apprentissage importante qui poursuivent le plus dans la voie professionnelle.

D'une façon générale, l'offre de formation dans l'environnement du collège fréquenté par l'élève en difficulté scolaire joue un rôle décisif pour son orientation. **Les caractéristiques spécifiques du maillage des formations professionnelles en Bretagne sont donc une donnée importante, source d'inégalités entre les élèves.**

4. Structuration du système scolaire breton

4.1. Les parts respectives de l'enseignement public et de l'enseignement privé confessionnel dans la région académique Bretagne

L'académie de Rennes (ou région académique Bretagne) compte actuellement 190 lycées, publics et privés sous contrat, hors les enseignements agricole et maritime¹³. Un lycée sur deux y propose un enseignement professionnel.

La forte présence de l'enseignement privé confessionnel est une caractéristique du système éducatif breton.

Ainsi, hors enseignement agricole, en 2022, dans l'académie de Rennes, le privé sous contrat scolarise 42,5 % des élèves du second degré (collèges et lycées), contre 21 % au niveau national (métropole)¹⁴.

Cette proportion n'est pas homogène sur le territoire de l'académie et entre les cycles. Le privé scolarise un peu plus de 34 % des élèves des collèges dans les Côtes d'Armor à la rentrée 2022, mais presque 43 % dans le Finistère et l'Ille-et-Vilaine et plus de 52 % dans le Morbihan. Concernant les élèves des lycées, si les deux-tiers sont scolarisés dans le public en Ille-et-Vilaine et dans les Côtes-d'Armor, ce n'est le cas que d'un peu plus de la moitié dans le Finistère (54,7 %) et tout juste la moitié de ceux dans le Morbihan (50,6 %)¹⁵.

Ces deux derniers départements figurent parmi les quatre départements français où la part du privé est la plus importante (les autres étant la Vendée et le Maine-et-Loire) avec parfois l'absence d'établissements publics sur leur territoire : dans le Morbihan, par exemple, sur 261 communes, 71 n'ont pas d'école publique, et une autre particularité unique en France de ce département réside dans le fait que deux communes de plus de 10 000 habitants sont sans collège public (Guidel et Saint-Avé). La plus forte présence du réseau privé en Bretagne est un élément que les jeunes et leurs familles ont à prendre en compte dans leur choix d'orientation.

¹³ CESER Bretagne, *En bac pro, et après ? Mieux accompagner les parcours des jeunes des lycées professionnels en Bretagne*, octobre 2021, page 40

¹⁴ Note d'information DEPP, n°22.39, *Les élèves du second degré à la rentrée 2022*, décembre 2022

¹⁵ Données rectorat – documents CSA

Dans l'académie de Rennes, à la rentrée 2019 (l'année la plus récente que nous avons pu prendre en compte pour notre étude sur la voie professionnelle¹⁶), les lycéen-ne-s préparant un bac professionnel dans un lycée de l'Education nationale, public ou privé sous contrat, représentaient 24 619 jeunes, soit 23,5 % des lycéen-ne-s préparant un bac. A ce nombre, il faut ajouter les élèves qui préparent un bac professionnel dans l'enseignement agricole et dans l'enseignement maritime, ce qui porte le nombre d'élèves préparant un bac professionnel à plus de 32 000¹⁷. A titre de comparaison, le nombre d'apprentis en Bretagne préparant un diplôme de même niveau (niveau bac), s'élevait à 5 703, à la même époque (2019-2020)¹⁸.

Dans son étude de 2021, le CESER Bretagne soulignait la difficulté à disposer de statistiques exhaustives prenant en compte les trois réseaux de l'Education nationale, de l'agricole et du maritime.

La forte présence de l'enseignement privé se retrouve également dans la voie professionnelle avec 41 % en Bretagne contre 35 % en moyenne nationale. L'enseignement agricole, très présent dans la région (9 % des lycéen-ne-s en 2019 et plus d'un quart des sites d'enseignement en lycées), renforce cette caractéristique : un peu plus de 80 % des élèves de l'enseignement agricole étant scolarisés dans le privé.

On peut noter aussi que la part du privé est plus importante dans l'enseignement agricole en Bretagne que dans l'enseignement agricole en moyenne nationale (83,5 % des établissements bretons contre 73 % en moyenne nationale¹⁹).

4.2. Les disparités de taille entre les établissements bretons

Les lycées professionnels sont en moyenne plus petits que les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) : en Bretagne ils scolarisent en moyenne 310 élèves contre 750 élèves pour les LEGT. Certains établissements privés sont de petite taille et localisés dans des petites communes car ils ont été créés à partir d'initiatives locales par des fondateurs catholiques ou laïques²⁰.

L'implantation et la construction des lycées professionnels publics, qui sont de la compétence des Régions depuis 1983, ont davantage obéi à une logique globale d'aménagement du territoire. Le dernier lycée professionnel construit par l'Etat en Bretagne est le lycée Roz Glas à Quimperlé (29), ouvert en 1988. Par la suite, ont eu lieu de nombreuses opérations de rénovation et de réorganisation des lycées professionnels mais aucune nouvelle construction ; les nouveaux lycées construits récemment par la Région à Liffré (35) et à Ploërmel (56) n'offrent pas de formations professionnelles. On notera que l'écart de taille entre établissements publics et privés est moins important dans la région qu'en moyenne nationale.

Les établissements d'enseignement agricole dans leur ensemble sont souvent de taille inférieure à celle des lycées professionnels de l'Éducation nationale. Huit d'entre eux comptent ainsi par exemple moins de 100 élèves. Il s'agit essentiellement de Maisons familiales rurales (MFR). Cependant, six autres accueillent plus de 500 élèves ; il s'agit de lycées dépendant du Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP), les deux plus importants étant les lycées La Touche à Ploërmel et Pommerit à Pommerit-Jaudy (22). Les plus grands lycées publics, le lycée agricole Le Gros Chêne à Pontivy (56) et le lycée agricole du Rheu (35) près de Rennes, dépassent 400 élèves.

Le réseau national de l'enseignement maritime est constitué de 12 lycées professionnels publics. Ces établissements relèvent du Secrétaire d'État auprès de la première ministre, chargé de la Mer. L'autorité académique sur les lycées

¹⁶ CESER Bretagne, *En bac pro, et après ?*, 2021

¹⁷ CESER Bretagne, *Op. cit.*, page 25

¹⁸ En 2021-2022, le nombre d'apprentis de niveau 4 (bac) dans l'académie de Rennes s'élève à 8 144. DEEP, *Références et statistiques 2023*

¹⁹ Insee Bretagne, *Dossier Bretagne n° 5*, Octobre 2019

²⁰ CESER Bretagne, *Op. cit.*, page 51

professionnels maritimes situés en Bretagne est la Direction interrégionale de la mer (DIRM) de la façade Nord Atlantique-Manche Ouest (NAMO).

En Bretagne, il existe quatre lycées professionnels maritimes ; ils sont localisés à Paimpol (22), Etel (56), Saint-Malo (35) et Le Guilvinec (29). Ils scolarisent ensemble un peu plus du tiers des élèves de l'enseignement maritime en France tous niveaux de formation confondus, c'est-à-dire du CAP au BTS maritime (BTSM). A la rentrée 2019, les élèves de seconde, première et terminale professionnelles représentaient 76,7 % des effectifs des quatre LPM (pour le reste : 68 élèves en CAP et 68 élèves en BTS).

Les lycéen·ne·s fréquentant les LPM bretons sont originaires de la région dans près de 9 cas sur 10, et dans la grande majorité des cas, le lycée se situe dans leur département de résidence.

Ceux et celles qui ne sont pas originaires de Bretagne viennent essentiellement de départements limitrophes, en particulier la Manche et la Loire-Atlantique.

Le choix de l'internat est plutôt fréquent puisqu'il concerne près de 60 % des élèves qui préparent un bac professionnel ou un CAP.

L'enseignement maritime doit lutter contre le déficit d'image et d'attractivité des métiers.

4.2.1. Des différences d'implantation des établissements selon les réseaux

Avec une offre de proximité importante, dans l'académie de Rennes, le maillage des lycées professionnels publics et privés sous contrat, enseignements agricole et maritime ainsi que les MFR y compris, est relativement dense²¹. On note toutefois des différences à l'intérieur de cet espace avec une plus forte concentration des établissements le long du littoral et dans les grandes villes, ce qui est en lien avec la densité de population.

Par ailleurs, il existe des différences d'implantation assez nettes selon les réseaux. L'organisation territoriale est liée à l'histoire des réseaux d'enseignement et à l'origine de la création des établissements. Ainsi, les MFR sont particulièrement nombreuses dans l'ouest de l'Ille-et-Vilaine et dans le nord du Finistère. La Jeunesse agricole catholique est à l'origine de nombreuses créations de MFR dans les territoires ruraux, « *ses militants trouvant dans ce réseau, un média essentiel dans leur action de prise en charge de la formation professionnelle et générale de la petite et moyenne paysannerie catholique* »²².

4.2.2. Des disparités dans les distances lycée-domicile

En Bretagne, le maillage assez dense des établissements professionnels n'empêche pas que, d'une manière générale, les distances parcourues par les lycéen·ne·s y soient plus importantes que dans le reste du pays²³.

Elles le sont toutes voies de formation confondues. Cependant ce sont les lycéen·ne·s professionnel·le·s qui parcourent la distance domicile-lycée la plus importante. En moyenne nationale (métropole), 21,3 % des élèves des lycées professionnels étudient dans leur commune de résidence alors qu'ils ne sont que 13,8 % en Bretagne. Et tandis qu'en moyenne nationale (métropole), ils sont 56,1 % à parcourir plus de 10 km, cette part est nettement plus élevée en Bretagne (73,7 %). Il peut exister un « effet Île-de-France » sur les distances moyennes à l'échelle de la métropole, c'est pourquoi il est intéressant d'isoler la région Île-de-France. On constate que l'écart entre la Bretagne et les autres régions de métropole s'atténue alors, mais ne disparaît pas. La situation bretonne s'explique sans doute en partie par la dispersion de l'habitat.

²¹ CESER Bretagne, *Op. cit.*, pages 49-51.

²² *Ibid.*

²³ *Ibid.*, pages 51-53.

Il est question ici uniquement de la distance kilométrique entre le domicile des élèves et leur lycée alors qu'il conviendrait également de parler de la durée des trajets. Nous ne disposons pas de données concernant les temps de trajets mais il est certain que les boucles de ramassage scolaire dans les territoires ruraux (lorsqu'un ramassage scolaire existe, ce qui n'est pas toujours le cas) les augmentent le matin et le soir, et accentuent de ce point de vue les inégalités.

Entre lycéen-ne-s breton-ne-s, les écarts dans les temps de trajets sont aussi significatifs selon les voies de formations. En effet, 45,3 %, d'entre eux résident dans la même commune que l'établissement fréquenté ou à moins de 10 km, mais cette part s'élève à 47,9 % pour les lycées généraux et technologiques et à seulement 26,3 % pour les lycées professionnels. Ce qui signifie que 73,7 % des élèves des lycées professionnels de Bretagne parcourent plus de 10 km pour se rendre dans leur lycée, contre 52,1 % des élèves des lycées généraux et technologiques.

Selon l'INSEE Bretagne : « Ainsi, les lycéens inscrits dans une filière générale ou technologique étudient plus souvent dans un lycée situé dans leur commune de résidence que ceux inscrits dans une filière professionnelle. À l'inverse, ces derniers sont scolarisés dans un établissement plus éloigné de leur domicile. Cela s'explique par un maillage moins dense des lycées de l'enseignement professionnel. (...) Dans la voie professionnelle, seuls 14 % des lycéens scolarisés étudient dans leur commune de résidence. Parmi eux, près de la moitié sont rennais, brestoï ou quimpérois. Ils sont plus d'un tiers à être éloignés de plus de 30 km et même un quart à plus de 40 km. Les lycéens les plus éloignés de leurs lieux d'études habitent en Centre Bretagne, mais également à la périphérie des BAPE [Bassins d'animation de la politique éducative]. Par exemple, dans le BAPE de Carhaix-Morlaix, près de la moitié des inscrits en filière professionnelle sont éloignés de plus de 30 km de leur lycée. À l'ouest de Brest et sur la presqu'île de Crozon, les trois quarts des lycéens résident à plus de 20 km de leur établissement d'études, en raison notamment de configuration du réseau routier. Les distances sont également plus longues pour les jeunes résidant dans le BAPE de Pontivy-Loudéac ou pour ceux devant changer de BAPE pour se rendre dans leur lycée, comme au sud de Fougères-Vitré ».

Autre élément à prendre en compte s'agissant de la voie professionnelle : dans les territoires ruraux, les établissements sont de petite taille et l'offre de formation n'est pas toujours très diversifiée, les lycées professionnels pouvant aussi être fortement spécialisés, notamment lorsqu'ils sont labellisés « lycées des métiers » (une cinquantaine de lycées le sont en Bretagne).

5. Le poids des déterminants sociaux

5.1. Origines sociales et parcours scolaires : données générales et outils d'analyse pour les réseaux public et privé sous contrat dans l'Éducation nationale

Les élèves préparant un bac professionnel de l'Éducation nationale sont davantage issus d'un milieu social modeste que ceux des filières générales et technologiques. Les résultats tirés des évaluations nationales alertent régulièrement sur l'ampleur des inégalités sociales dans le système éducatif en France.

Dans ce contexte, la DEPP a construit un indice dérivé de la profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) du responsable légal de l'élève pour appréhender l'origine sociale des élèves et étudier la corrélation entre cette origine et les trajectoires scolaires.

La DEPP a également défini, pour des raisons pratiques, un regroupement des PCS en quatre catégories :

- très favorisée : les chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, les cadres et professions intellectuelles supérieures et les professeurs des écoles ;
- favorisée : les professions intermédiaires (sauf les professeurs des écoles) ;
- moyenne : les agriculteurs exploitants, les artisans et commerçants, et les employés ;
- défavorisée : les ouvriers, les retraités ouvriers et employés, les autres inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

Pour l'académie de Rennes, le Projet académique « *Bretagne Horizon 2025* »²⁴ adopté en 2019 fait état des écarts dans les résultats obtenus aux évaluations nationales suivant que les élèves appartiennent aux catégories « favorisée » ou « défavorisée » (données du CSAIO 2018) :

- 12 points entre les élèves favorisés et défavorisés parmi les élèves entrant en Sixième avec au moins un an de retard ;
- 17 points entre les élèves favorisés et défavorisés entrant en seconde avec au moins un an de retard,
- 36 points pour l'accès au bac en 3 ans dans la voie générale et technologique,
- 17 points pour l'accès au bac en 3 ans dans la voie professionnelle.

En 2020-2021, notre étude sur les jeunes de la voie professionnelle des lycées n'avait pas pu s'appuyer sur des données sociales détaillées par voies de formation, à l'échelle de la Bretagne. Elle relevait toutefois qu'à l'échelle nationale, en 2019, 48 % des élèves qui préparaient un bac professionnel étaient d'origine sociale « défavorisée » et 19 % étaient d'origine « favorisée » ou « très favorisée » alors que nous observons la proportion inverse pour les élèves qui préparaient un bac général ou technologique, 25 % étant d'origine « défavorisée » et 46 % d'origine « favorisée » ou « très favorisée ». **Il existe donc une surreprésentation des milieux modestes parmi les élèves préparant un bac professionnel et elle reste constante depuis 2014.**

Les études conduites au niveau national montrent aussi une différence sociale entre les secteurs publics et privés. Les établissements privés scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées : au niveau national, 39,8 % des élèves du privé appartiennent à la catégorie « très favorisée » tandis que c'est le cas de 20,9 % des élèves du public. La part des élèves de la catégorie « défavorisée » s'élève à 17,3 % dans le privé et à 39,5 % dans le public.

Une autre méthode, plus récente, est également utilisée par le service statistique de l'Education nationale (DEPP) pour décrire ce profil social des élèves. Elle repose sur l'indice de position sociale (IPS), un autre indicateur construit à partir de la profession des parents et de données comportant une description fine du milieu familial : diplôme des parents, revenus, pratiques culturelles, conditions de logement, etc. A la différence de la méthode des PCS, la profession de la mère (dont on connaît l'importance dans la réussite scolaire) est ici prise en compte. L'IPS permet d'évaluer pour chaque élève s'il se trouve dans une position favorable aux apprentissages : cet indice est compris entre 45 et 185. Plus la valeur est élevée, plus l'élève a statistiquement des chances de vivre dans un environnement familial dont les conditions sont favorables à l'apprentissage et à la réussite scolaire. L'IPS d'un établissement scolaire est alors calculé comme la moyenne des IPS des élèves de l'établissement.

La première version de l'IPS date de 2016 ; il était construit à partir des données recueillies sur le panel d'élèves entrés en Sixième en 2007 (questionnaire famille 2008). L'IPS a été réactualisé en 2022 (élèves entrés en CP en 2011, questionnaire aux familles 2020).

Au moment de l'étude sur les jeunes de la voie professionnelle des lycées²⁵, nous ne disposions pas des données exploitables pour cet indice à l'échelle de l'académie de Rennes, c'est pourquoi nous nous étions basés - avec précaution - sur les résultats d'une étude réalisée pour l'académie de Nantes²⁶, académie dont les caractéristiques scolaires apparaissent assez proches de celle de Rennes (importance de l'enseignement privé, importance de l'enseignement agricole, ...).

L'étude de l'académie de Nantes montrait que :

- les élèves scolarisés dans un lycée professionnel sont en moyenne moins favorisés (indice moyen 90) que ceux qui le sont dans un lycée général et technologique (indice moyen 117) ;

²⁴ Rectorat de l'académie de Rennes, Projet académique *Bretagne Horizon 2025*, page 4

²⁵ CESER Bretagne, *Op. cit.*, page 39.

²⁶ Académie de Nantes, *Etudes statistiques n°9*, Claire ROPERS, « L'indice de position sociale des élèves du second degré », février 2018

- l'écart est plus marqué entre lycées professionnels/lycées généraux et technologiques qu'entre établissements publics/privés (indice moyen 105 dans le public et 114 dans le privé) ;
- la différence d'IPS entre public et privé dans l'académie de Nantes apparaît plus réduite qu'au niveau national (les élèves du public de l'académie sont un peu plus favorisés qu'en moyenne nationale, les élèves du privé le sont un peu moins).

Depuis, l'IPS a été réactualisé en 2022 à partir du panel d'élèves entrés en CP en 2011 et du questionnaire rempli par les familles en 2020 lorsque la majorité des élèves de ce panel était en troisième²⁷. La publication IPS des collèges pour 2022 permet désormais d'étudier et de comparer la composition sociale des collèges de l'académie de Rennes.

5.2. Les disparités au niveau collège

S'agissant des collèges de Bretagne²⁸, si la moyenne académique est plutôt favorable, avec un IPS moyen de 105,6 contre 103,3 au niveau national, il faut noter cependant que les IPS sont fortement corrélés aux territoires bretons et masquent d'importants écarts.

Le réseau privé paraît plus hétérogène en Bretagne qu'au niveau national, du fait d'un nombre important d'établissements souvent implantés de longue date, mais les collèges privés présentent tout de même des IPS globalement supérieurs à ceux du réseau public.

Ainsi, sur les 385 collèges bretons, parmi les 5 % ayant l'IPS le plus élevé, 80 % appartiennent au réseau privé. *A contrario*, parmi les 5 % des collèges à l'IPS le plus faible, 70 % sont publics, situés pour moitié dans les agglomérations de Brest, Lorient et Rennes.

En resserrant la focale sur les agglomérations les plus importantes on constate, par exemple pour Rennes, que quatre des cinq collèges dont l'IPS est le plus élevé sont privés. En revanche, sur les sept collèges dont l'IPS est inférieur à 100, six sont publics et un seul est privé. A Saint-Brieuc, trois établissements privés concentrent les publics dont les IPS sont les plus élevés, *a contrario*, les collèges publics qui sont quant à eux situés en périphérie de Saint-Brieuc présentent des IPS moindres (entre 93 et 96), à l'exception du collège Le Braz qui est quant à lui situé au centre. A Brest, on trouve à proximité l'un de l'autre, le collège public qui présente l'IPS le plus faible de l'académie (66,7) et le collège privé qui présente l'IPS le plus fort du département (135,8).

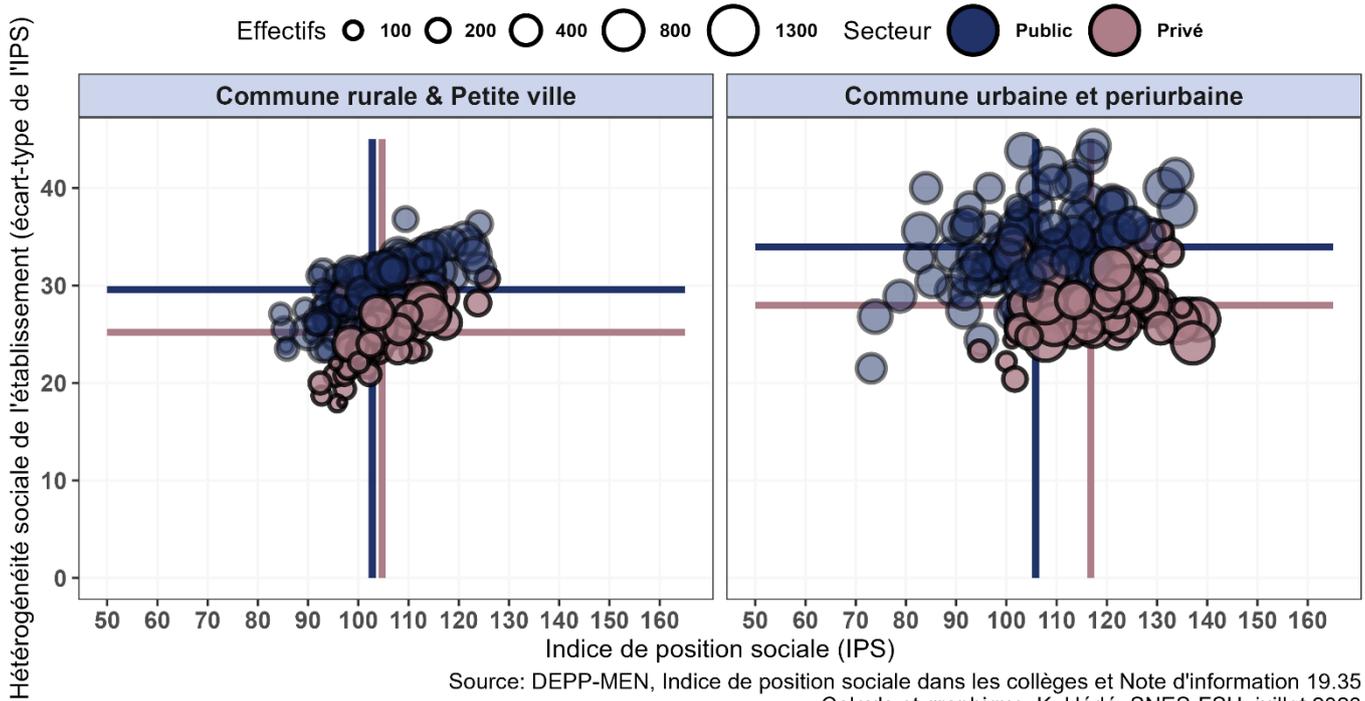
Depuis le mois de février 2023, le ministère publie également l'écart-type de l'IPS pour chaque établissement depuis 2019. Cet indicateur de la dispersion de l'IPS des élèves par rapport à l'IPS moyen de l'établissement permet d'appréhender la plus ou moins forte hétérogénéité sociale des établissements : plus l'écart-type est faible, plus la population d'un établissement est homogène socialement ; à l'inverse, plus sa valeur est élevée et plus il y a de la mixité sociale dans l'établissement.

²⁷ Note DEPP 23-16 de 2023

²⁸ [Base données collèges](#)

Répartition des 384 collèges de l'académie de Rennes selon l'IPS, l'écart-type de l'IPS, le secteur et le type de commune

Année scolaire 2022-2023



On peut ainsi observer que la mixité sociale dans les collèges privés apparaît, dans l'académie comme au niveau national, plus faible que celle des collèges publics. Ainsi, parmi la moitié des collèges de l'académie où la mixité sociale est la plus faible, 75 % sont privés, alors que parmi la moitié des collèges où la mixité sociale est la plus forte, 86 % sont publics. Si la concentration du réseau privé sur le territoire breton apparaît moindre que celle du réseau privé dans d'autres régions comme l'Île-de-France ou les Hauts de France, le niveau moyen de mixité sociale des collèges privés et publics est néanmoins globalement le même en Bretagne qu'au niveau national.

Il faut tout de même observer que l'académie de Rennes est bien celle qui compte le plus de collèges privés accueillant des populations moins favorisées socialement (les collèges privés de l'académie représentent 10,4 % des collèges privés français, mais 16 % des collèges privés ayant un IPS inférieur à 100). Pour autant, seulement 6,2 % des collégiens du privé dans l'académie sont scolarisés dans un collège dont l'IPS est inférieur à 100, alors qu'ils sont 29 % à l'être dans le public.

La différence de composition sociale entre le secteur privé et le secteur public est plus ou moins marquée selon le type de commune.

Ainsi, si la mixité sociale des établissements privés est moindre dans l'ensemble que celle des établissements publics, il faut noter toutefois que la différence entre public et privé est relativement faible dans les communes rurales, les bourgs et les petites villes. C'est bien ce qui est perçu intuitivement sur le terrain, par les familles, les équipes éducatives et les élu-es locaux, et ce qui permet aussi à certaines familles d'aller d'un réseau à l'autre.

En revanche, plus la commune est urbaine et densément peuplée, et plus l'écart entre public et privé s'accroît. Comme indiqué plus haut dans le cas des grandes agglomérations de l'académie (Rennes, Brest, Quimper, Lorient, Saint-Brieuc, Vannes), on observe un écart de près de 20 points entre l'IPS moyen des collèges publics et celui des collèges privés.

5.3. Les disparités au niveau du lycée dans l'Éducation nationale

S'agissant des lycées, les différences de composition sociale, dans l'académie, se déclinent selon deux lignes : d'une part entre lycée général et technologique et lycée professionnel quel que soit le réseau, et d'autre part entre réseau public et réseau privé²⁹.

Le premier constat que l'on peut faire, dans l'académie comme au niveau national, c'est que la voie professionnelle accueille le plus d'élèves défavorisés socialement. Si l'IPS moyen des lycées accueillant des élèves de la voie générale et technologique est de 117,7 dans l'académie de Rennes, il est de 96,9 pour les lycées accueillant les élèves de la voie professionnelle, soit 20 points de moins.

L'ensemble des lycées professionnels et la majorité des lycées polyvalents de l'académie font ainsi partie de la moitié des lycées les moins favorisés de l'académie alors que ce n'est le cas que de 15 % des lycées généraux et technologiques. Inversement, 85 % des lycées généraux et technologiques de l'académie appartiennent à la moitié la plus favorisée des établissements.

S'agissant des différences constatées entre lycées publics et privés (Cf. graphique ci-après), elles sont les mêmes que celles constatées au niveau des collèges : comme pour les collèges de l'académie, les lycées privés sont surreprésentés dans les lycées les plus favorisés de l'académie, quelle que soit la voie (générale et technologique, professionnelle).

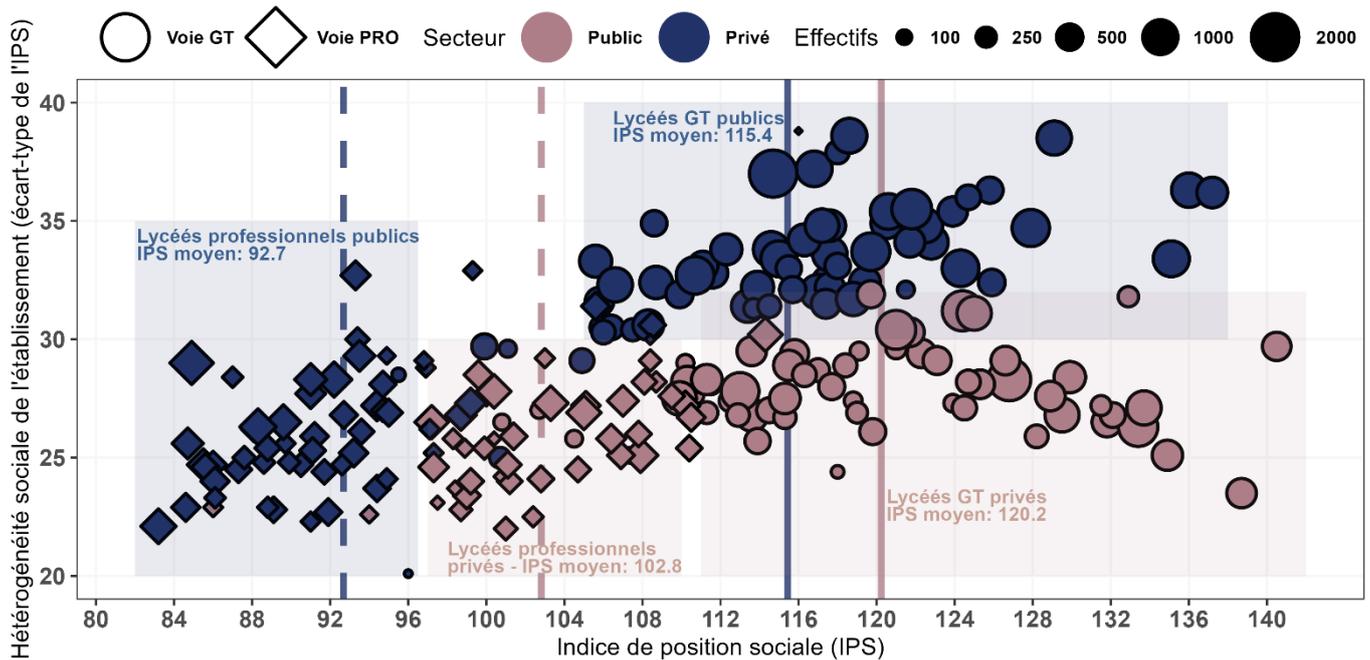
Cet écart entre public et privé apparaît plus marqué dans le cas de la voie professionnelle : ainsi l'IPS moyen des lycées professionnels ou des sections professionnelles des lycées polyvalents privés est supérieur de 10 points à celui des lycées professionnels ou des sections professionnelles des lycées polyvalents publics (l'écart n'est que de 5 points pour les lycées ou les sections générales et technologiques). Dans l'académie, 90 % des lycées publics accueillant des élèves de la voie professionnelle ont un IPS inférieur à 100, alors que ce n'est le cas que d'un tiers des lycées privés. Dans la moitié la plus défavorisée des lycées qui accueillent des élèves de voie professionnelle on ne compte, dans l'académie, que deux lycées privés, alors que dans la moitié la plus favorisée on compte près de 80 % des lycées professionnels ou polyvalents privés.

S'agissant de la mixité sociale au sein des établissements eux-mêmes (valeur de l'écart-type moyen de l'IPS), dans la voie générale et technologique, la composition des lycées privés se caractérise, de la même façon que dans le cas des collèges, par une mixité sociale plus faible que dans le public (32,9 pour les LGT publics contre 28 pour les LGT privés).

²⁹ [Base données Lycées](#)

Répartition des lycées de l'académie de Rennes selon l'IPS, l'écart-type de l'IPS et la voie (GT ou pro)

Année scolaire 2022-2023



Source: DEPP-MEN, Indice de position sociale dans les lycées
Calculs et graphique: K. Hédé, SNES-FSU, juillet 2023

Lecture: Chaque point représente un lycée de l'académie, positionné en fonction de l'IPS moyen de l'établissement et de l'écart-type de l'IPS

Les différences entre public et privé sont moins marquées au niveau des lycées professionnels (ce qui confirme finalement le propos qui était le nôtre dans l'étude menée sur les jeunes de la voie professionnelle des lycées en Bretagne).

6. De l'orientation à l'affectation : des disparités dans l'accès aux formations

6.1. Les constats de l'étude du CESER concernant l'orientation dans la voie professionnelle

L'affectation diffère de l'orientation. Si l'orientation est la résultante du processus de construction du projet d'un-e jeune et des différents éléments de contexte dans lequel ce projet est construit (au nombre desquels bien sûr la scolarité de l'élève), l'affectation quant à elle confronte les demandes de formations et d'établissements formulées par les élèves aux capacités d'accueil des formations. Les possibilités d'être affecté selon l'orientation choisie sont donc variables, notamment en fonction des formations demandées, et tout particulièrement dans la voie professionnelle, certaines étant difficiles à obtenir alors que d'autres ne font pas le plein.

A noter qu'un élève qui n'a pas obtenu d'affectation dans un lycée professionnel est en droit de demander son maintien en classe de troisième dans son collège d'origine.

Notre étude sur la voie professionnelle indiquait qu'en 2020, au plan académique, le nombre de places en seconde professionnelle publique s'élevait à 5 639 alors que 6 284 élèves avaient demandé cette orientation en premier vœu. 86 % des candidats ont obtenu satisfaction mais les données du rectorat ne permettent pas de savoir combien ont obtenu satisfaction sur leur premier vœu³⁰. On sait cependant que sur les 5 412 admis en seconde

³⁰ CESER Bretagne, *En bac pro, et après ? Mieux accompagner les parcours des jeunes des lycées professionnels en Bretagne*, octobre 2021, pages 88-90.

professionnelle, 199 avaient été retenus à l'issue du second tour destiné aux élèves qui n'ont pas eu d'affectation sur l'ensemble des vœux exprimés.

Certaines formations professionnelles sont plus difficiles à obtenir que d'autres et cela peut varier d'année en année en fonction de l'évolution des demandes des familles et de la démographie.

La chance d'entrer dans le lycée de son premier choix varie selon les secteurs demandés. Ainsi il y a en moyenne plus de candidats en premier vœu que de places dans le secteur des services et c'est l'inverse dans le secteur de la production. Mais à l'intérieur de ces secteurs, il existe des variations importantes en fonction des spécialités³¹.

Le rectorat calcule, sur la base du bilan de l'affectation dans les établissements publics relevant de l'Education nationale, pour chaque spécialité, un « taux d'attractivité » qui est le rapport entre le nombre de candidats premier vœux et les capacités d'affectation. Quand ce taux est inférieur à 1, le nombre de candidats est inférieur au nombre de places.

Pour l'année 2020, dans l'académie de Rennes, dans le secteur de la production, les spécialités les plus demandées dans le réseau public étaient, dans l'ordre décroissant :

- Métiers de l'alimentation (3 candidat·e·s premier vœu pour 1 place) ;
- Systèmes numériques (1,5 candidat·e·s pour 1 place) ;
- Maintenance des véhicules (1,4 candidat·e·s pour 1 place, douze établissements) ;
- Artisanat métiers d'art : marchandisage visuel (1,3 candidat·e·s pour 1 place) ;
- Métiers de l'aéronautique (1,24 candidat·e·s pour 1 place) ;
- Etude et réalisation d'agencement (1,17 candidat·e·s pour 1 place) ;
- Métiers du cuir maroquinerie (1,13 candidat·e·s pour 1 place) ;
- Artisanat des métiers d'art : métiers de l'enseigne et de la signalétique (1,13 candidat·e·s pour 1 place) ;
- Microtechniques (1,1 candidat·e·s pour 1 place) ;
- Technicien en chaudronnerie industrielle (1,04 candidat·e·s pour 1 place).

Les spécialités les moins demandées étaient :

- Technicien maintenance systèmes énergétiques et climatiques (14 élèves présents à la rentrée 2020 mais seulement 7 candidats en premier vœu, pour 15 places) ;
- Technicien outilleur (6 élèves à la rentrée 2020 pour 15 places).

Dans le secteur des services, les spécialités les plus demandées étaient :

- Artisanat métiers d'art : communication visuelle pluri média (plus de 4 candidat·e·s premier vœux pour 1 place, soit 64 candidat·e·s pour 15 places) ;
- Métiers de la sécurité (3 candidat·e·s pour 1 place, soit précisément 141 pour une capacité de 39 places) ;
- Animation : enfance et personnes âgées (plus de 2 candidat·e·s pour 1 place, soit précisément 121 pour une capacité de 45 places) ;
- Métiers de la beauté et du bien-être (1,9 candidat·e·s pour 1 place, soit précisément 170 pour une capacité de 90 places) ;
- Conducteur transport routier marchandises (1,6 candidat·e·s pour 1 place, soit précisément 114 pour une capacité de 72 places).

³¹ CESER Bretagne, *op. cit.*

Les spécialités sur lesquelles la pression était la moins forte, autrement dit dont le taux d'attractivité (nombre de candidat·es premier vœu / nombre capacité d'affectation) est faible (inférieur à 1) étaient :

- Optique lunetterie (25 candidat·e-s premier vœux pour 30 places) ;
- Métiers de gestion administrative du transport et de la logistique (485 candidat·e-s pour 584 places) ;
- Hygiène-propreté-stérilisation (10 candidat·e-s pour 24 places).

Ces chiffres peuvent également varier selon les lycées ou la localisation demandés. Ainsi par exemple pour la seconde professionnelle systèmes numériques, il y avait en 2020 plus de 2 candidat·e-s premier vœu pour 1 seule place au lycée Charles Tillon à Rennes, mais seulement 0,5 candidat·e pour 1 place au lycée Ampère à Josselin (56). Alors que ces deux établissements offraient chacun 30 places, on comptait 67 candidatures pour le premier lycée et seulement 16 pour le second.

Autre exemple : pour la spécialité animation enfance et personnes âgées, il y avait moins de 2 candidat·e-s en premier vœu pour 1 place au lycée Rosa Parks à Rostrenen (22) (29 candidatures pour 15 places) mais plus de 3 candidatures pour 1 place au lycée Bréquigny à Rennes (52 candidatures pour 15 places).

6.2. Les tensions sur l'affectation dans les formations professionnelles d'Ille-et-Vilaine et du bassin de Rennes

Depuis plusieurs années, la première phase d'affectation post-troisième qui a lieu en juin donne lieu à des tensions importantes sur les lycées publics dans le département d'Ille-et-Vilaine, en particulier dans le secteur rennais.

Au mois de juin 2023, plusieurs centaines de jeunes sortants de troisième étaient en attente d'affectation. Le document de la Direction des services départementaux de l'Education nationale pour le département d'Ille-et-Vilaine (DSDEN 35) « Bilan d'affectation 2023 » diffusé fin août aux établissements et aux CIO du département reconnaissait cette difficulté, indiquant qu'à « *l'issue des deux premiers tours d'Affelnet, les places vacantes sont quasi-inexistantes, alors même que le nombre d'élèves en attente d'affectation est à cette période particulièrement élevé dans le bassin rennais.* »

La note de la DSDEN précise pour cette année que « *la hausse des flux d'affectation vers la voie professionnelle constatée depuis quelques années se poursuit, dans l'académie comme dans le département.* »

Dans ce département, au terme de la campagne d'affectation, le différentiel entre le nombre de sortants de troisième candidats à la voie professionnelle (seconde professionnelle et CAP) et le nombre d'admis était de 877 élèves, ce qui se traduit par un taux de satisfaction des demandeurs d'un peu moins de 78 % pour l'accès à la seconde professionnelle et de 63,7 % pour la première année de CAP. Ces taux sont inférieurs aux taux académiques, respectivement de 8,7 points pour la seconde professionnelle et de 10,3 points pour le CAP. La DSDEN précise que cette année, les taux de satisfaction en voie professionnelle ont progressé pour les demandeurs issus de troisième SEGPA/ULIS (+ 5,9 points), les troisièmes UPE2A/FLS (+2,7 points) et les élèves de la MLDS – Mission de lutte contre le décrochage scolaire (+10,6 points), mais qu'ils poursuivent en revanche leur baisse pour les élèves de troisième générale avec des écarts qui restent importants avec les valeurs académiques (8 points)³².

Les effectifs nombreux dans ce département viennent ainsi renforcer le nombre de demandes pour la voie professionnelle faisant augmenter globalement le « taux moyen d'attractivité » des formations au regard du taux de l'académie (1,34 vs 1,19 en progression de 0,1 point pour les secondes professionnelles du secteur des services)

Dans le secteur de la production, deux des formations les plus attractives mentionnées plus haut sont à de très hauts niveaux de pression : Métiers de l'alimentation (3,3 candidat·e-s premier vœu pour 1 place) et Maintenance des

³² Bilan de l'affectation post-3ème au 3 juillet 2023 - Elèves accueillis dans le département d'Ille et Vilaine (Partie 1 : Bilan global des demandes d'affectation et des vœux satisfaits, établissements publics Education nationale, Agriculture, Mer)

véhicules (2,3 candidat·e·s premier vœux pour 1 place). Dans le secteur des services, ce sont les Métiers de la sécurité (près de 3 demandes pour 1 place) et Animation enfance et personnes âgées (2,8 demandes pour 1 place) qui sont les plus demandés.

S'agissant de ces secteurs, on constate que contrairement à certains discours fréquemment entendus, les jeunes ne se détournent pas de certains des « métiers dits en tension ».

De même, dans ce département, on ne peut pas non plus invoquer une inadéquation des demandes des jeunes aux formations proposées et le « nombre de places vacantes en lycée professionnel ». En effet, la même note indique clairement que « lors des constats de rentrée [NDLR : rentrée 2022], la part des places restées vacantes continue de diminuer en 2022 (5,1 % des capacités d'affectation, soit 126 places dans les lycées professionnels publics de l'Education nationale) et chute plus encore au niveau académique. Ces places vacantes sont par ailleurs particulièrement faibles au sein du bassin d'éducation et de formation (BEF) de Rennes (1,1 % des capacités d'affectation, soit 14 places vacantes dans les lycées professionnels publics de l'Education nationale au moment des constats de rentrée) ».

6.3. Des réponses au niveau de la Carte régionale des formations professionnelles initiales

La situation du bassin de Rennes et plus généralement la réponse aux évolutions démographiques dans l'ensemble de la région académique est une question récurrente dans les échanges qui ont lieu durant la phase de préparation de la révision annuelle de la Carte régionale des formations initiales professionnelles sous statut scolaire (ci-après « carte des formations »), comme dans les avis qui sont finalement émis lors de la présentation annuelle de la future carte des formations dans les différentes instances.

Selon les textes³³, « chaque année après accord du recteur, la Région arrête la carte des formations professionnelles initiales hors apprentissage » : celle-ci doit ainsi être adoptée au CREFOP ainsi qu'au Conseil académique de l'Education nationale (CAEN), instance de l'Education nationale réunissant les élu·e·s des collectivités, les représentants de l'État, les élu·e·s des personnels, et les représentants des « usagers » (parents d'élèves, étudiant·e·s, syndicats, etc.).

Le CESER, pour sa part, émet chaque année un avis sur la carte des formations. Ses avis au cours des cinq dernières années permettent de repérer, dans les grandes lignes, les orientations mises en œuvre au cours de ces révisions successives ainsi que les limites ou les manques que le CESER souligne en se fondant sur les informations qui lui remontent des acteurs de terrain (établissements, branches professionnelles...). A ce titre il souligne avec régularité la nécessité de développer une offre de formation pour accompagner les transitions énergétiques et environnementales (ou « écologiques ») ainsi que la mixité filles-garçons dans les formations professionnelles.

S'agissant des difficultés d'accès aux formations, plusieurs motifs de préoccupation émergent à la lecture de ces avis et notamment :

- la constance des besoins du secteur sanitaire et social, tant en termes de demandes de formations des élèves que de besoins en emplois au niveau des territoires ;
- les manques et besoins spécifiques de formations sur le BEF (bassin d'éducation et de formation) de Rennes ;
- le besoin de formations de niveau bac professionnel, ainsi que de niveau CAP, afin de prévenir le décrochage des élèves les plus fragiles et aussi de répondre aux besoins des employeurs.

³³ Code de l'éducation, article L214-13-1

La question des formations sanitaires et sociales apparaît ainsi comme une question récurrente dans les avis du CESER :

- parfois, comme en 2018, pour attirer l'attention sur les évolutions annoncées en matière de recrutement au niveau des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) et Instituts de formation des aides-soignants (IFAS) avec des conséquences sur les établissements (et les postes) où se font les préparations aux concours,
- plus souvent, pour noter l'inadéquation des demandes pour ces formations et des mesures adoptées dans les projets de cartes (avis sur les projets de cartes 2022 et 2023). Dans l'avis sur la carte des formations 2023 notamment, le CESER observait « *une inadéquation préoccupante de l'offre de formation, tant avec les besoins de recrutement dans les métiers du secteur qu'avec les besoins de parcours de formation pour de nombreux élèves, en particulier en Ille-et-Vilaine* », s'étonnant notamment que, sur 6 projets présentés devant la commission « Formation » du CREFOP en octobre, un seul ait été finalement retenu.

La question des élèves non-affecté-e-s est évoquée par le CESER, dès 2019, à l'occasion de son avis sur la Carte 2020. En cette année plutôt faste pourtant pour les ouvertures de formations sous statut scolaire – ce que le CESER saluait comme il se devait - il est mentionné avec insistance la difficulté qui perdure en septembre 2019 concernant l'affectation des sortant-e-s de troisième.

Deux autres remarques apparaissent dignes d'intérêt pour les évolutions préconisées par le CESER :

- l'une concerne l'importance de passer d'un cadre annuel à une approche pluriannuelle de réflexion sur les évolutions de l'offre des formations ;
- l'autre concerne les besoins de formations dans des secteurs professionnels peu investis par les lycées professionnels tout en demandant « *d'élargir à d'autres domaines l'offre de Bac professionnel sous statut scolaire (Boucher – charcutier - traiteur, Pilote de ligne de production, Fonderie, etc.)* ».

A noter que ces deux préconisations ont été formulées dans l'avis sur la Carte 2020, année au cours de laquelle de nombreuses formations ont été ouvertes comme indiqué plus haut.

7. Un focus sur les déterminants de genre dans l'orientation vers la voie professionnelle

En Bretagne, le poids des filles dans les effectifs du bac professionnel ou du brevet des métiers d'art (BMA) dans les établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale est légèrement inférieur à la moyenne nationale. Ainsi, à la rentrée 2019, les filles représentent 38,3 % des effectifs dans la région contre 41,4 % en moyenne nationale³⁴.

Les filles sont un peu plus présentes en Bretagne qu'en moyenne nationale dans les formations du secteur de la production : elles représentent 14,4 % des effectifs contre 12,5 % en moyenne nationale (il s'agit de pourcentages hors enseignement agricole).

Les graphiques qui suivent³⁵ permettent de comparer la Bretagne et la France entière dans chacune des spécialités du bac professionnel et du BMA.

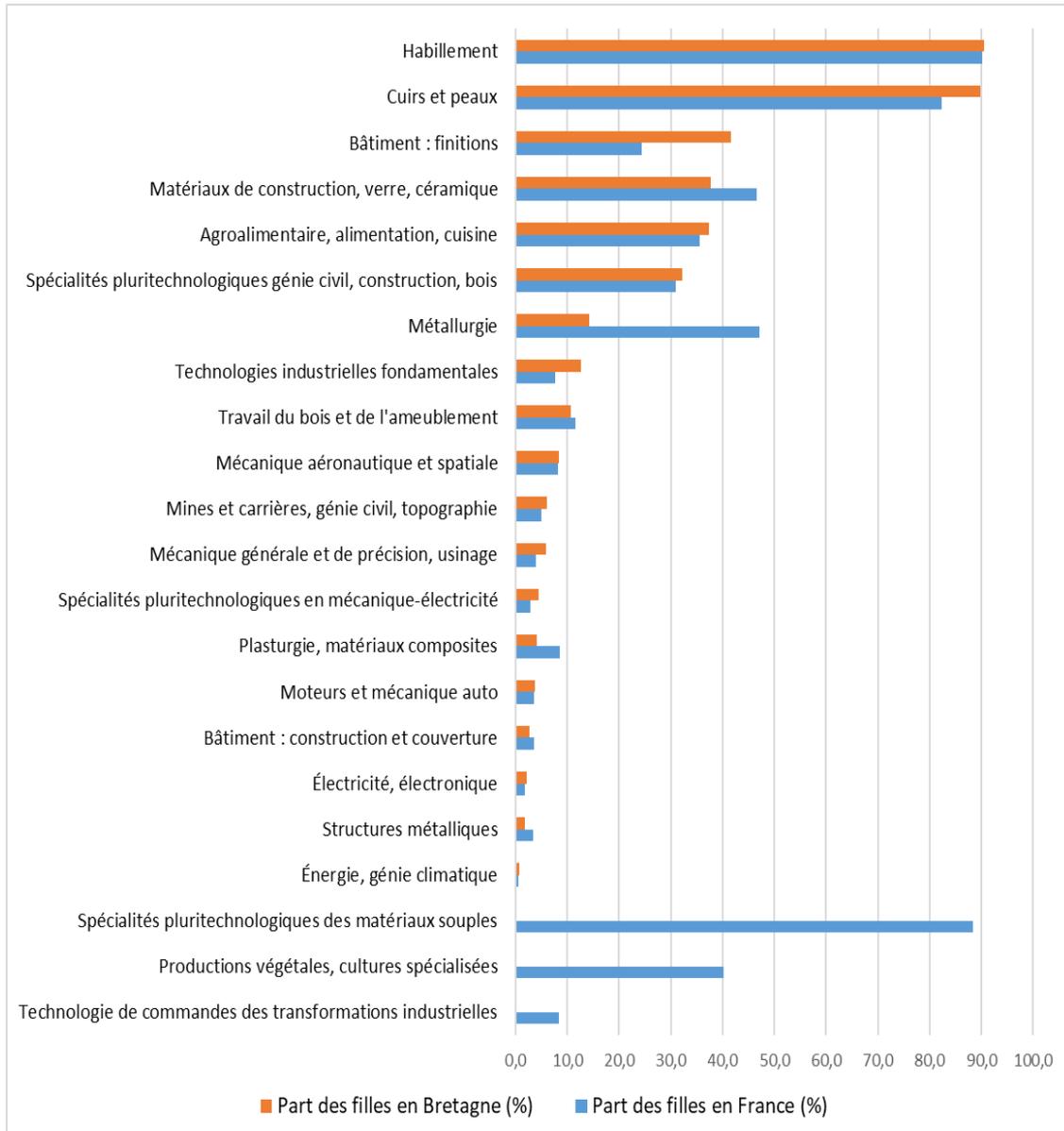
Dans le secteur de la production, le graphique fait apparaître des différences dans les spécialités de la métallurgie et du bâtiment – finitions, mais en ce qui concerne la métallurgie, l'écart avec la moyenne nationale n'est pas

³⁴ CESER Bretagne, *Op. cit.*, pages 35-37.

³⁵ *Ibid.*, page 35

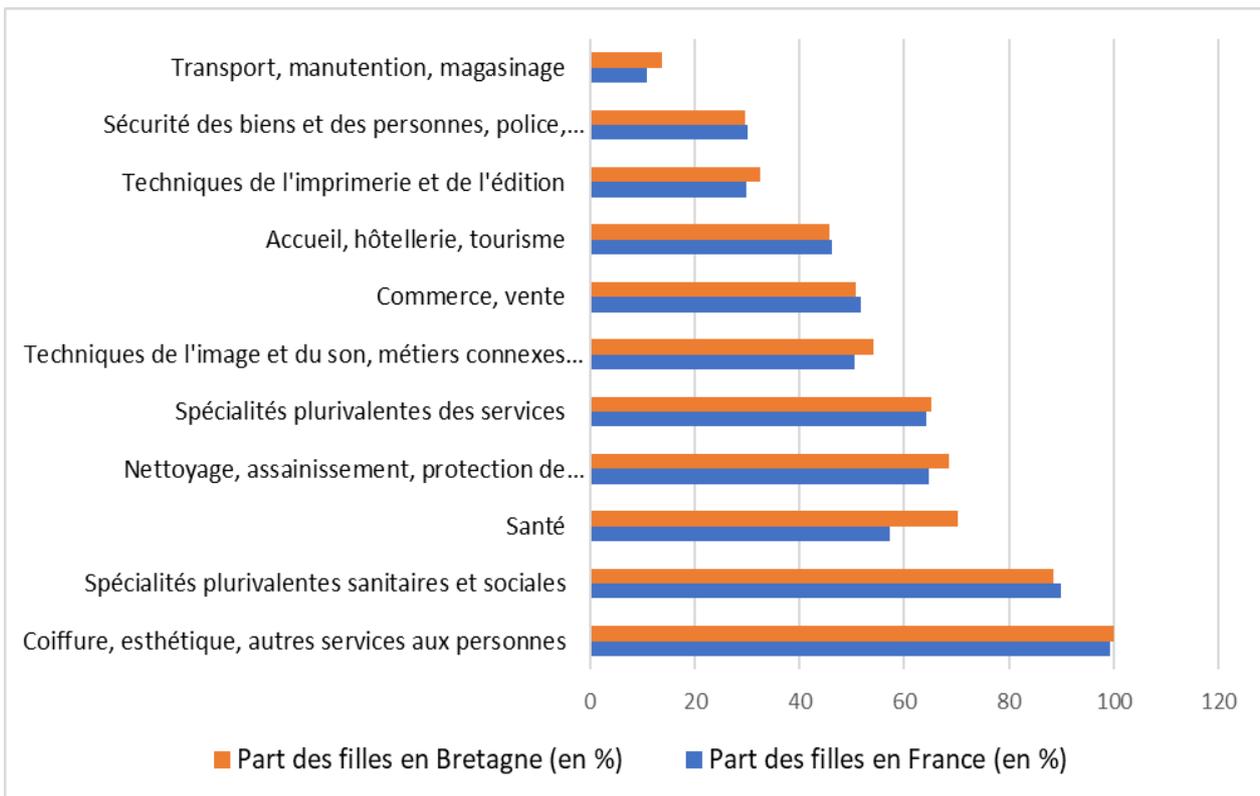
significatif car les effectifs sont très faibles tant au niveau national qu'au niveau régional (seulement 7 élèves en Bretagne dont 6 garçons).

Part des filles dans les spécialités du bac professionnel du BMA à la rentrée 2019 en Bretagne et en France (en %) – Secteur de la production



Source : Sysca, ministère de l'Éducation nationale, public et privé sous contrat, y compris EREA et ULIS – Données traitées par le CESER Bretagne, octobre 2021

**Part des filles dans les spécialités du bac professionnel du BMA à la rentrée 2019 en Bretagne et en France
(en %) – Secteur des services**



Source : Sysca, ministère de l'Éducation nationale, public et privé sous contrat, y compris EREA et ULIS – Données traitées par le CESER Bretagne, octobre 2021

D'autres différences s'expliquent par l'absence de certaines formations en Bretagne. C'est le cas des spécialités suivantes :

- technologies de commandes des transformations industrielles (seulement 891 élèves dans toute la France) ;
- spécialités pluri-technologiques des matériaux souples (77 élèves) ;
- productions végétales – cultures spécialisées (132 élèves).

On note peu de différences entre la Bretagne et la moyenne nationale s'agissant de la part des filles dans les effectifs des formations du secteur des services. La seule différence remarquable concerne la spécialité « santé » : les filles représentent 88,5 % des effectifs en Bretagne et 70,3 % des effectifs en moyenne nationale.

L'étude montre que de nombreuses spécialités du bac professionnel sont des formations non-mixtes car elles comptent moins de 30 % et jusqu'à 0 % de filles ou de garçons.

Ainsi les garçons sont très minoritaires dans des spécialités telles que les bacs professionnels accompagnement, soins et services à la personne ou services aux personnes et aux territoires, tandis que les filles le sont dans les secteurs de la production, et sont même pratiquement absentes dans 14 des 36 spécialités où le nombre de garçons est non négligeable : aéronautique option systèmes, maintenance nautique, maintenance des matériels agricoles, maintenance des véhicules option motorcycle, plastique et composite, technicien·n·e du froid, géomètre topographe, etc.

On relève, de plus, que les filles sont très peu présentes, pour ne pas dire absentes, dans des formations liées aux évolutions numériques ou à la transition environnementale (par exemple 9 filles contre 240 garçons en seconde professionnelle dans la spécialité systèmes numériques à la rentrée 2020).

La même absence de mixité s'observe dans des formations de l'enseignement professionnel agricole: production agricole, gestion et maîtrise de l'eau, forêt, travaux paysagers, élevage canin, et dans les formations de l'enseignement professionnel maritime (actuellement 5 % de filles dans les 4 lycées professionnels maritimes en Bretagne et 6,5 % dans l'ensemble des 12 lycées professionnels maritimes en France).

Ces différences révèlent des inégalités, actuelles et à venir, pour les jeunes et les futurs adultes. Elles ne peuvent pas s'expliquer par la notion de libre choix car *« sans mixité, la liberté de choix d'un métier n'est que formelle du fait de la puissance des mécanismes de reproduction qui empêchent filles et garçons de se projeter dans des métiers perçus comme convenant prioritairement, voire exclusivement, soit aux hommes, soit aux femmes »*.

Comme indiqué plus haut, les avis du CESER sur l'adaptation de la carte des formations comportent régulièrement des observations sur la nécessité d'avancer sur cet enjeu de mixité des formations, enjeu lui-même priorisé dans les axes du CPRDFOP. Par ailleurs, le CESER avait fait un certain nombre de préconisations précises sur ce sujet dans son étude sur [la voie professionnelle des lycées](#), ainsi que dans son étude sur les [formations aux métiers de la mer](#).

Enfin, et ce n'est pas négligeable, sur cette question comme sur d'autres (par exemple pour le décrochage. Cf. point 8, ci-après) il manque ici un éclairage important en l'absence de données comparatives avec les formations professionnelles par voie d'apprentissage.

8. Se projeter vers le post-bac : une continuité encore en question

En 2019, selon le rectorat, 74,6 % des élèves inscrit-e-s en terminale professionnelle ont confirmé au moins un vœu dans Parcoursup, plateforme obligatoire de dépôt des demandes d'inscription en première année de l'enseignement supérieur. 88 % des vœux confirmés concernaient une inscription dans une STS³⁶.

Pour mesurer le poids relatif des bachelier-ère-s professionnel-le-s dans les différentes filières de poursuites d'études, nous avons exploité des données de Parcoursup, qui sont libres d'accès et disponibles pour les années 2018 à 2020.

En Bretagne, en 2019, plus de 3 100 nouveaux bachelier-ère-s professionnel-le-s ont été admis-e-s dans une filière de l'enseignement supérieur : 2 432 dans une STS, 427 à l'université (405 en licence générale et 22 en PACES), 34 dans un IFSI, 25 dans un IUT, 7 dans un établissement de formation en travail social (EFTS), et 182 dans une autre formation supérieure.

Ils représentaient 41,5 % des nouveaux bacheliers admis en STS (ou BTS), avec des variations en fonction des spécialités, du statut des établissements (privés ou publics) et du secteur. Leur poids est notamment plus faible dans les services, alors même que c'est dans les services que les bacheliers professionnels, et surtout les bachelières, sont les plus nombreux.

En 2013, la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, dite « loi Fioraso », a introduit plusieurs dispositions pour favoriser l'accès des bachelier-ère-s professionnel-le-s à l'enseignement supérieur, et notamment des quotas de places en STS.

En Bretagne, ces dispositions ont été complétées par une expérimentation menée depuis 2017. Celle-ci a eu un effet visible sur le niveau des propositions d'admission puisque la part des bachelier-ère-s professionnel-le-s admises en

³⁶ *Ibid.*, page 174

STS est passée (pour les deux réseaux, public et privé) de 31,4 % en 2017 à 36,5 % en 2019. Qu'il s'agisse du réseau public ou privé, les quotas ont été généralement atteints, et même quelquefois largement dépassés. Quelques spécialités cependant peinent à les atteindre. Dans le classement des régions en fonction du pourcentage de néo-bacheliers professionnels parmi les néo-bacheliers admis en BTS, la Bretagne se situe dans la fourchette haute en 2019 et 2020. Cependant, depuis 2018, leur nombre a en réalité peu augmenté (seulement 35 de plus).

Tous les bachelier·ère·s professionnel·le·s intégrant un BTS ne vont pas jusqu'au bout de leur cursus. Selon une étude nationale, sur une centaine de jeunes ayant obtenu un bac professionnel en 2014, 2015 ou 2016 et ayant intégré une STS l'année suivante, 49 ont obtenu leur BTS en 2 ans. Les taux de réussite des titulaires d'un bac professionnel sont moins élevés à l'université et ils-elles n'y bénéficient d'aucun accompagnement spécifique, à l'exception du diplôme universitaire Rebond.

La licence professionnelle est devenue une voie de poursuite possible pour les bachelier·ère·s professionnel·le·s après un BTS. A l'Université de Rennes 2, par exemple, leur part dans les licences professionnelles est passée de 3-4 % avant 2014 à 13 % en 2019 (29 étudiants en 2019).

Ainsi les poursuites d'études des bachelier·ère·s professionnel·le·s en BTS ont progressé à la fois dans les faits et dans les représentations des élèves, des familles et des enseignants. En revanche, cela reste difficile pour l'après-BTS. Or l'ambition inscrite dans le CPRDFOP 2017-2022 est plus large que la seule poursuite en BTS pour ces bachelier·ère·s. Par conséquent, d'autres chantiers pourraient être ouverts à l'avenir pour continuer d'accroître la part des diplômé·e·s de niveau bac+3.

9. Focus sur le décrochage et l'action des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs en Bretagne

Dans le cadre de l'étude du CESER de Bretagne sur les jeunes de la voie professionnelle, des entretiens ont été réalisés avec près de 90 lycéen·nes dans des lycées professionnels de la région. Ces entretiens soulignent à quel point l'accompagnement des jeunes est essentiel, notamment pour lutter contre le décrochage scolaire, qui n'est pas anodin dans la voie professionnelle.

Afin de mieux connaître le phénomène du décrochage scolaire en Bretagne et de pouvoir ainsi adapter les politiques publiques menées au titre de la lutte contre les ruptures de parcours en formation initiale, la Région Bretagne a lancé avec l'appui du GREF Bretagne, un observatoire du décrochage scolaire. Il s'agit de mieux saisir l'évolution du phénomène dans le temps ainsi que les caractéristiques des « décrocheurs » (genre, formation d'origine, propositions d'accompagnement, etc.). L'observatoire collabore étroitement avec les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), les autorités académiques (Rectorat, DRAF - Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne) et l'Association régionale des missions locales.

En Bretagne, la dernière synthèse régionale annuelle de l'observatoire couvre la période 2020-2021.

Au cours de l'année 2019-2020, en Bretagne, 2 190 jeunes ont été suivis soit par la MLDS (Mission de lutte contre le décrochage scolaire dans l'enseignement public), soit par la MIJEC (Mission d'insertion des jeunes de l'enseignement catholique). Les fermetures des établissements scolaires liées au premier confinement ont amoindri le nombre de jeunes accueillis, en comparaison de l'année précédente. Ces jeunes étaient en risque de décrochage scolaire mais n'étaient pas en situation de décrochage.

Dans le cadre de l'action de prévention du décrochage, qui mobilise la MLDS, la MIJEC mais aussi les CIO (les psychologues de l'Education nationale), la MLDS a accueilli 1530 jeunes en « entretien de situation », et la MIJEC, 1 110 jeunes.

Parmi les 1 530 jeunes accueillis à la MLDS, 1 090 ont intégré une action (session d'information et d'orientation, action d'accueil et de remobilisation, action de re-préparation de l'examen). Sur ces 1530 jeunes :

- 48 % étaient au collège,
- 38 % étaient en formation professionnelle (principalement en seconde et première du bac professionnel) (10 % d'élèves allophones),
- 14 % étaient dans un lycée général ou technologique (principalement en seconde) (33 % d'élèves allophones).

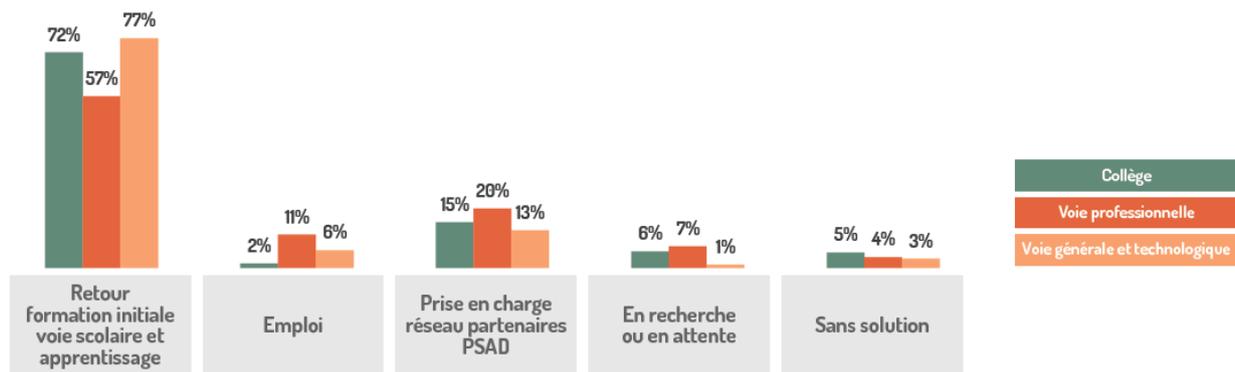
Sur les 1 110 jeunes accueillis à la MIJEC :

- 19 % étaient au collège,
- 46 % étaient en formation professionnelle (principalement en seconde et première du bac professionnel),
- 35 % étaient dans un lycée général ou technologique (principalement en seconde)

Dans la majorité des cas, les jeunes sont retournés en formation initiale (voie scolaire ou apprentissage) à l'issue de l'accompagnement par la MLDS ou la MIJEC, mais cela est surtout vrai pour les jeunes de collège et de la voie générale et technologique.

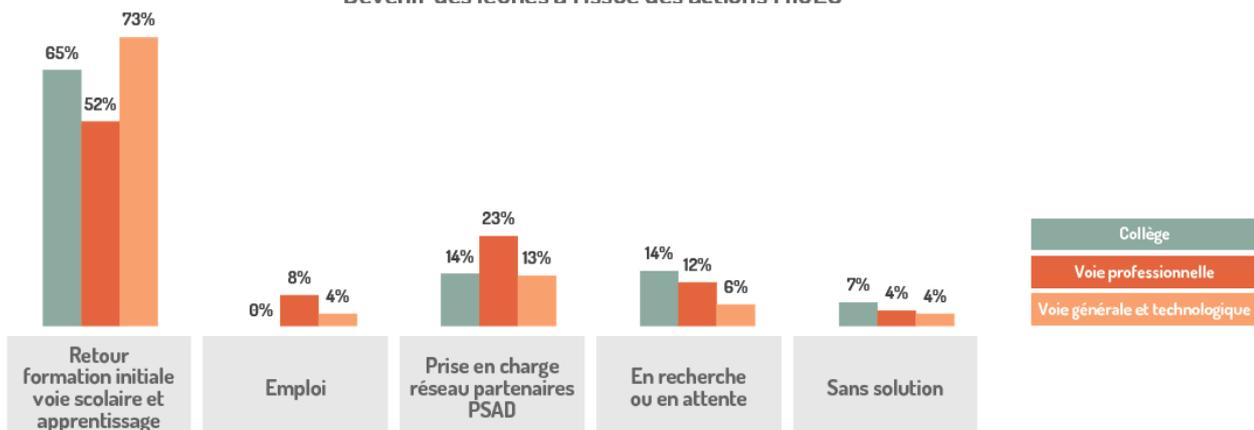
C'est un peu moins vrai pour les jeunes de la voie professionnelle dont plus de la moitié ne sont pas retournés en formation initiale.

Devenir des jeunes à l'issue des actions MLDS



Source : GREF Bretagne, Les jeunes en situation de décrochage scolaire en Bretagne. Synthèse régionale annuelle 2020-2021

Devenir des ieunes à l'issue des actions MIJEC



Source : GREF Bretagne, Les jeunes en situation de décrochage scolaire en Bretagne. Synthèse régionale annuelle 2020-2021

Une différence entre les publics accueillis par la MLDS et ceux accueillis par la MIJEC est la part d'élèves allophones qui représentent 42 % des jeunes ayant bénéficié d'une action de la MLDS contre moins de 1 % des publics suivis par la MIJEC (cette différence est soulignée dans la synthèse régionale annuelle de l'observatoire).

Le système de suivi et d'appui aux décrocheurs mis en place en Bretagne distingue les jeunes en risque de décrochage de ceux qui sont en situation effective de décrochage. La définition du décrochage en Bretagne a été précisée en 2017 dans le cadre de référence régional « Pour une stratégie concertée en faveur des jeunes sortis de formation initiale sans diplôme » établi par la Région, les autorités académiques et les missions locales : il s'agit d'un·e jeune de 16 à 25 ans, issu·e du second degré et n'ayant pas terminé sa formation (il·elle peut posséder un premier diplôme ou une certification, obtenus auparavant).

En 2020-2021, quatre campagnes de repérage ont été réalisées (octobre 2020, février 2021, avril 2021, juin 2021), qui ont permis d'identifier 2 490 jeunes en situation de décrochage. Certain·e·s d'entre eux·elles ont un diplôme. Si on ne considère que les jeunes qui sont sortis du second degré sans le moindre diplôme, alors ils étaient 2 235 lors de cette campagne de repérage.

Sur les 2 490 jeunes en situation de décrochage :

- 31 % étaient dans un lycée professionnel
- 15 % dans un lycée agricole ou maritime
- 17 % dans un lycée polyvalent
- 13 % dans un lycée général et technologique
- 16 % en collège
- 7 % dans une Maisons familiales rurales (MFR)
- 1 % dans un EREA (établissement régional d'enseignement adapté)

Parmi les jeunes décrocheurs qui étaient dans un lycée polyvalent (17 %), 16 % étaient en première du bac professionnel et 16 % en seconde professionnelle.

A côté des 2 490 jeunes en situation de décrochage, le système de repérage des sorties du second degré permet d'identifier également 1 130 jeunes dont la situation malgré les recherches effectuées reste inconnue (ce sont des jeunes qui n'ont pas été retrouvés en formation continue, ni en emploi - y compris service civique, ni parmi les « NEET » accompagnés/non accompagnés et qui n'ont pas été transféré vers une PSAD située hors Bretagne). Certains n'ont tout simplement pas pu être recontactés car leurs coordonnées étaient obsolètes ou manquantes.
